

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 26 JUILLET 2016 A 20H30**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.F. MELOT ; J. COURTAULT ; J. L. LOURADOUR

Excusé : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Jeudi 21 juillet 2016

**1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 9 juin 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Projet de périmètre de la fusion-extension**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne, de Val et Plateaux Bortois, du Pays d'Eygurande, d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, des Sources de la Creuse avec extension aux communes de Bellechassagne, Bugeat, Chavanac, Millevaches, Pérols sur Vézère, Peyrelevade, Saint Germain Lavolps, Saint Merd les Oussines, Saint Setiers et Sornac (membres de la Communauté de communes de Bugeat-Sornac-Millevaches au Coeur) tel qu'arrêté par le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI :

Contre : 1                      Abstention : 1                      Pour : 4

**3. Nom, siège, composition du Conseil communautaire du futur EPIC**

Dans le cadre de cette fusion, il convient de se prononcer sur le nom, le siège du futur EPCI et la composition du Conseil communautaire dans les conditions fixées à l'article L 5211-6-1 du CGCT.

Lors de la conférence des maires organisée le 5 juillet dernier, il a été proposé le nom et siège suivants : Haute-Corrèze Communauté, 23 parc d'activité du Bois Saint Michel – 19200 Ussel.

En ce qui concerne la composition du futur conseil communautaire, il est proposé de retenir les modalités de calcul du droit commun selon lesquelles le conseil communautaire serait composé de 103 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- le nom de Haute-Corrèze Communauté,
- le siège au 23 parc d'activité du Bois Saint Michel,
- les modalités de calcul du droit commun pour arrêter la composition du conseil communautaire.

#### **4. Convention de concession des référentiels IGN**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention de concession des référentiels IGN passée en 2010 avec le Conseil Général de la Corrèze a pris fin en 2015.

Madame le Maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de bénéficier des licences étendues sur le périmètre des quatre produits IGN (BD parcellaire, BD carto, BD ortho, scan 25) appelés « référentiels » dont l'exploitation permet de réaliser des cartes, consulter, gérer ces documents pour une période de 5 ans.

Cette prestation a lieu moyennant une participation financière, pour la durée de la convention, de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil marque son accord pour le renouvellement de la concession des référentiels IGN avec le Conseil Départemental et prévoit le paiement de la participation financière au budget 2016.

#### **5. Décision modificative n° 2 – Budget communal**

Le Conseil municipal, considérant que les crédits ouverts à l'article 73916 « Contribution au redressement de la dette » du budget 2016 sont insuffisants, décide à l'unanimité de modifier l'inscription comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
615221 : Entretien, réparations bâtiments publics	-248 €
73916 : Contribution redressement finances publiques	+248 €

Accord est donné à l'unanimité.

#### **6. SIAEP du Canton de Bort les Orgues – Restructuration de la ressource en eau**

Le SIAEP du Canton de Bort les Orgues regroupe 9 communes du plateau corrézien en rive droite de la Dordogne : Sarroux, Saint Julien Près Bort, Margerides, Saint Victour, Veyrières, Saint Bonnet Près Bort, Thalamy, Monestier Port Dieu et Bort les Orgues pour une petite partie.

Le syndicat vend également de l'eau aux communes de Saint Exupéry les Roches et Confolent Port Dieu.

Monsieur Croquet, Président du SIAEP a sollicité en 2015 Corrèze Ingénierie et le CPIE de la Corrèze pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Ceux-ci ont proposé d'intégrer dans le périmètre de l'opération l'intégralité des besoins des communes de Saint Exupéry les Roches et de Confolent-Port-Dieu qui sont au voisinage du territoire syndical et desservies partiellement par ce dernier. Cette démarche globale a été suggérée dans le but de dimensionner précisément, dès le départ, les ouvrages à construire, à réhabiliter ou à renforcer.

##### Raccordement de Confolent-Port-Dieu

La commune compte 50 abonnés dont 44 sont alimentés depuis une ressource communale et dont 6 sont déjà desservis depuis le SIAEP de Bort.

#### Alimentation des 44 abonnés :

Il n'existe aucune sécurisation de la ressource d'où un risque avéré de déficit en cas d'indisponibilité de la ressource principale.

#### Alimentation des 6 abonnés :

Il s'agit des abonnés du village de Prunt alimenté par les captages du Bois de Touves. Cette station alimente aussi les 15 abonnés du village de Touves sur la commune de Monestier-Port-Dieu.

Cette ressource est appelée à disparaître et la desserte de ces 2 villages sera assurée par une nouvelle station de pompage à construire au sortir du bourg de Monestier-Port-Dieu, en bordure de la route départementale.

#### Desserte de la commune depuis le SIAEP de Bort (50 abonnés) :

C'est depuis cette station que pourrait être envisagé la desserte totale de la commune.

Dans ces conditions, il conviendrait de renforcer la capacité de pompage de la station et de procéder à l'extension de la conduite de refoulement jusqu'au réservoir de tête du bourg sous réserve d'une conduite de section suffisante sur Monestier-Port-Dieu.

Après avoir présenté le projet, Monsieur Croquet demande au Conseil municipal de Confolent-Port-Dieu s'il souhaite que la commune soit intégrée dans le périmètre de l'opération envisagée ; pour cela il demande que celle-ci s'engage à intégrer le SIAEP du Canton de Bort les Orgues à la fin des travaux et la mise en service du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- marque son accord pour l'extension du réseau sur Confolent-Port-Dieu,
- s'engage à intégrer le SIAEP du Canton de Bort les Orgues à la fin des travaux et la mise en service du dispositif,
- autorise Madame le Maire à signer tout document en rapport avec l'affaire précitée.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 5

#### **7. Questions diverses**

Jean-François Melot demande s'il serait possible d'envisager de procéder à la dénomination et la numérotation des voies communales afin de faciliter la venue des secours en cas de besoin.

Madame le Maire propose de mettre le dossier à l'étude pour une éventuelle inscription au budget 2017 sachant qu'il est possible d'obtenir de la DETR à hauteur de 20 %.